Jeunes Agriculteurs Creuse
25 bis, avenue de la République
23000 Guéret
tél : 05 55 52 10 77 fax : 05 55 52 91 28
jeunes-agriculteurs-23@wanadoo.fr

Avril 2005

DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000
VALLEE DE LA GIOUNE

Maître d'ouvrage :
DIREN LIMOUSIN

Opérateur local :
Jeunes Agriculteurs de Creuse

Chargé de mission coordonnateur :
AURICHE François

NATURA 2000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
Direction Régionale de l'Environnement
LIMOUSIN

SOMMAIRE

Remerciements

Préambule

Introduction 1

1ère partie : Présentation générale du site 2

1 - Situation géographique. 2

2 - Caractéristiques physiques : 4
a) Topographie et hydrographie. 4
b) Géologie et pédologie. 5
c) Climatologie. 5

3 - Statuts et caractéristiques paysagères du site NATURA 2000. 6

4 - Contexte socio-économique : 8
a) Agriculture. 8
b) Activités sylvicoles et gestion forestière. 12
c) Pêche et gestion piscicole. 14
d) Tourisme et patrimoine culturel. 17
e) Chasse et activités cynégétiques. 19

2ème partie : Description biologique et analyse écologique 20

A - Habitats et espèces d'intérêt communautaire : 20

1. Habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site : 21
   a) Bilan des inventaires. 21
   b) Cartographie des habitats. 22
   c) Fiches descriptives et analytiques. 23

2. Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire présents sur le site : 61
   a) Bilan des inventaires. 61
   b) Cartographie des espèces animales et végétales. 63
   c) Fiches descriptives et analytiques. 64

B - Habitats et espèces ne relevant pas de la Directive Habitats 92/43 C.E.E. : 91

1. Habitats. 91
2. Espèces animales. 91
3. Espèces végétales. 92

3ème partie : Prescriptions de gestion et propositions d'actions 93

① Contrats C.A.D. « site NATURA 2000 : Vallée de la Gioune ». 94

② Propositions d'aménagements d'abreuvoirs - Mesure IAE 06. 97

③ Aides aux investissements forestiers de production - Gestion des hêtraies à houx. 104

④ Révision de la réglementation des boisements. 107

⑤ Lutte contre le ragondin - Mesure A HE 007. 109

⑥ Maîtrise d'usage et conventions de gestion pour la tourbière de Cubaynes. 112

⑦ Valorisation du site. 115

⑧ Suivis scientifiques à prévoir. 117

⑨ Animation du présent document d'objectifs. 119

Tableau récapitulatif : synthèse des actions, des coûts et outils financiers. 121

Conclusion 123

Annexes

Glossaire

Bibliographie

Résumé

REMERCIEMENTS

Jeunes Agriculteurs de Creuse adresse ses plus chaleureux remerciements aux personnes ayant participé de près ou de loin à l'élaboration du document d'objectifs du site NATURA 2000 : Vallée de la Gioune.

- ✓ Monsieur DECLERCQ, Sous-Préfet d'AUBUSSON.
- ✓ Madame BONIFAS, Maire de GIOUX.
- ✓ Monsieur LESCURE, Maire de FENIERS.
- ✓ Messieurs SIMONS, Maire de GENTIOUX-PIGEROLLES et CHATOUX, Maire délégué de PIGEROLLES.
- ✓ Monsieur GOURDY, Conseiller Général du canton de GENTIOUX-PIGEROLLES.
- ✓ Monsieur LEGER, Conseiller Général du canton de GENTIOUX-PIGEROLLES.
- ✓ Le Conservatoire Botanique National du Massif Central.
- ✓ Monsieur BRANCA du Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin.
- ✓ Monsieur RIVIERE de l'Office National des Forêts.
- ✓ Monsieur DUBOIS, Garde-Chef du Conseil Supérieur de la Pêche, ainsi que sa brigade.
- ✓ Les services de la D.D.A.F. de la Creuse.
- ✓ Mademoiselle DESRIER de la M.I.S.E.
- ✓ Les Membres du Comité de Pilotage.
- ✓ Le G.D.A. d'AUBUSSON.
- ✓ L'A.D.A.S.E.A.
- ✓ Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.
- ✓ Le Service Technique de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse.
- ✓ Les associations et structures ayant participé aux inventaires.

Ainsi que l'ensemble des agriculteurs, propriétaires forestiers, personnes consultés ou présentes lors des différents groupes de travail.

PREAMBULE

La Directive européenne 92/43/C.E.E. concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage a été adopté le 21 mai 1992 à l'unanimité par les pays membres de l'Union Européenne.

La caractéristique fondamentale de cette directive est la préservations des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Ceux-ci sont répertoriés aux annexes I et II de la Directive.

Les modalités de mise en œuvre de la directive sont laissées à l'appréciation de chaque état membre. En France, cela se traduit par l'élaboration d'un document cadre dit « d'objectifs » qui prévoit après des inventaires et une analyse de l'existant, des propositions de gestion et des mesures financières pour leur application (contrats NATURA 2000), ainsi qu'un volet valorisation du site. Le seul impératif et non des moindres est l'obligation de résultat (conservation des habitats ...).

L'élaboration de ce document s'est effectuée sous le suivi d'un comité de pilotage regroupant des représentants de tous les acteurs concernés et présidé par Monsieur le Préfet de la Creuse ou son représentant.

Ce document qui se veut volontairement synthétique et consensuel (base commune de réflexion), ne peut être considéré comme définitif et figé. En effet, la gestion des espaces naturels est en constante progression que ce soit au niveau des inventaires ou au niveau des connaissances, les stratégies d'acteurs évoluent elles aussi également.

INTRODUCTION

Ce document d'objectifs relatif au site NATURA 2000 de la Vallée de la Gioune (n° 7401128) présente tout d'abord la situation géographique, les caractéristiques physiques et paysagères du site ainsi qu'un diagnostic socio-économique retraçant les activités humaines existantes.

Nous nous sommes ensuite attachés à la description biologique et à l'analyse écologique du site : état de conservation des habitats, inventaires des espèces.

Nous avons déterminés dans la dernière partie de ce document un certain nombre de prescriptions de gestion et des propositions d'actions dans le cadre de mesures techniques contractuelles (contrat NATURA 2000) afin de répondre aux objectifs fixés. Une estimation budgétaire reprenant les moyens et outils financiers nécessaires à la gestion du site NATURA 2000 a également été réalisé.

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION GENERALE

DU SITE

1 - SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le site NATURA 2000 de la Vallée de la Gioune (n° FR 7401128) est situé dans la partie Est de la Région Limousin, aux contreforts du Massif Central.

Il est localisé dans le sud du département de la Creuse sur les marges nord du Plateau de Millevaches.

Ce plateau recouvre une entité géographique reconnue.

Le périmètre du site de 972 hectares s'étend sur trois communes : GIOUX (501 ha, soit 51 % du site), FENIERS (228 ha, soit 24 %) et GENTIOUX-PIGEROLLES (243 ha, soit 25 %), celles-ci font partie du canton de GENTIOUX-PIGEROLLES, situé à 15 kilomètres.

La commune de GIOUX occupe une superficie de 3 742 hectares, celle de PIGEROLLES est de 1 646 hectares alors que celle de FENIERS est de 1 433 hectares.

Ce secteur est desservi par un réseau routier principal comprenant au nord la RN 141 et au sud l'autoroute A89.

Le réseau secondaire compte plusieurs routes départementales (D26, D8, D35, ...) ainsi que la D19 qui n'est autre que la route communément nommée la "Route du Plateau", l'entrée nord du Plateau de Millevaches (voir carte).

Ce site NATURA 2000 se trouve également à proximité du Camp Militaire de LA COURTINE.

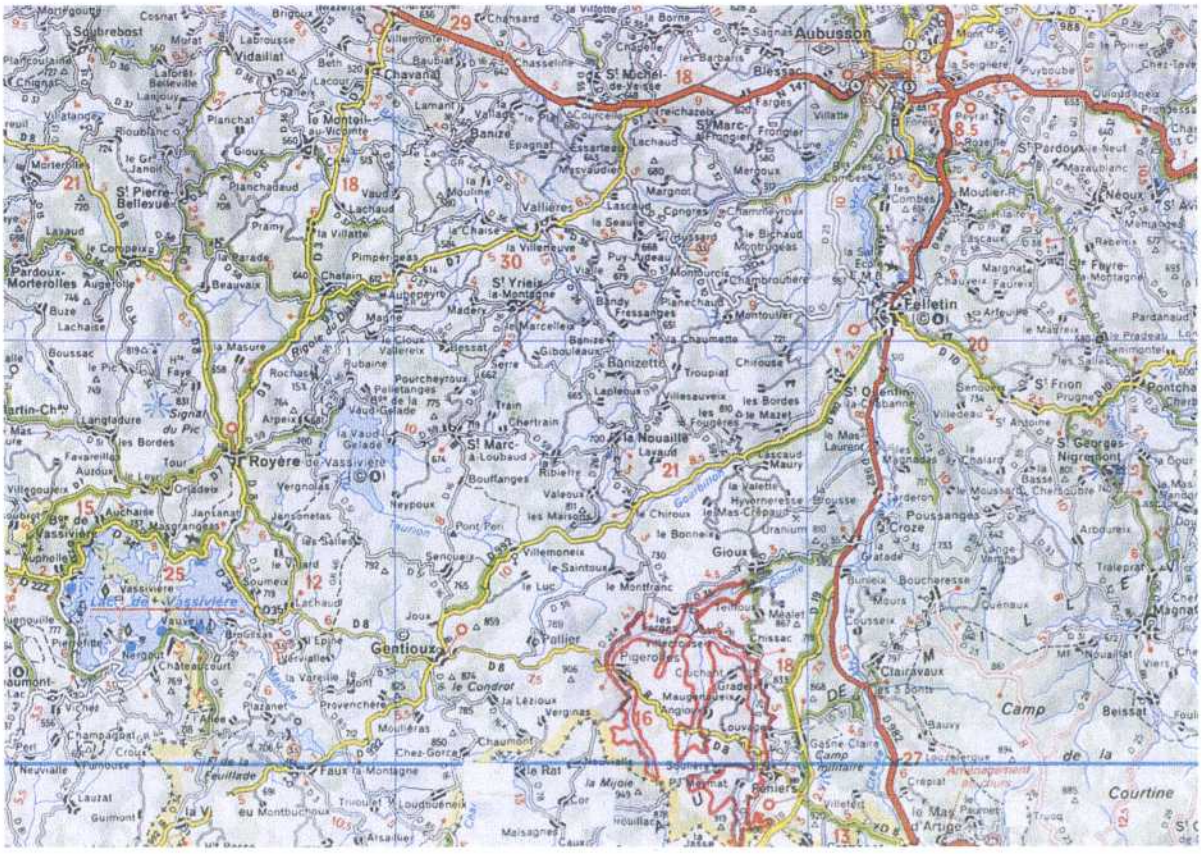

Situation géographique

Site NATURA 2000 : Vallée de la Gioune

Echelle : 1/25000

Jeunes Agriculteurs Creuse

2 - CARACTERISTIQUES PHYSIQUES :

a) Topographie et hydrographie :

Le site NATURA 2000 qui regroupe pour partie les plateaux de FENIERS et GENTIOUX fait partie intégrante de la Montagne Limousine. Ce milieu rural de moyenne montagne humide est marqué par un relief alvéolaire. Les alvéoles sont des cuvettes évasées de tailles diverses aux contours sinueux associant un fond plat généralement tourbeux, un replat traditionnellement cultivé en bas et en milieu de pente et des versants formant une cloison périphérique.

L'origine de ces formes est à rechercher dans la lente dégradation de hautes surfaces d'aplanissement tertiaires, progressivement défoncées par une longue érosion différentielle au fur et à mesure du bombement d'ensemble qui a créé la Montagne Limousine.

Chaque alvéole possède quatre éléments topographiques :

- ✓ Les sommets des monts qui l'encadrent (les puys : de la Garde, de l'Aiguille, d'Ardet, ...).
- ✓ la bordure de l'alvéole qui donne des versants convexo-concaves à pente forte,
- ✓ la cuvette occupée par des espaces pratiquement plats et mal drainés par les ruisseaux qui y serpentent (le Cubaynes, le Chauderon, ...).
- ✓ entre les deux, des replats dits intermédiaires s'étagent.

Le site NATURA 2000 présente deux types de vallées :

- ✓ des vallées dissymétriques situées sur les zones de méandres de ruisseaux, un fond plat se développe sur les rives (zone amont du site NATURA 2000).
- ✓ Une vallée en gorge profonde dont les pentes sont forestières (zone avale du site NATURA 2000 : pont de Gioux).

Les altitudes sont comprises entre 700 et 900 mètres : l'Etang vieux (852 m), Combe Nègre (863 m) sont les points "culminants" et le pont de Gioux (666 m) représente le point à l'aval le plus bas au niveau du site NATURA 2000. Nous noterons la présence de la Mijoie (949 m) en périphérie du site.

Nous pouvons constater que nous avons une dénivellation de 197 mètres en 11,675 kilomètres, soit une pente d'environ 1,7 % concernant le cours d'eau Gioune. Sa pente est donc relativement faible.

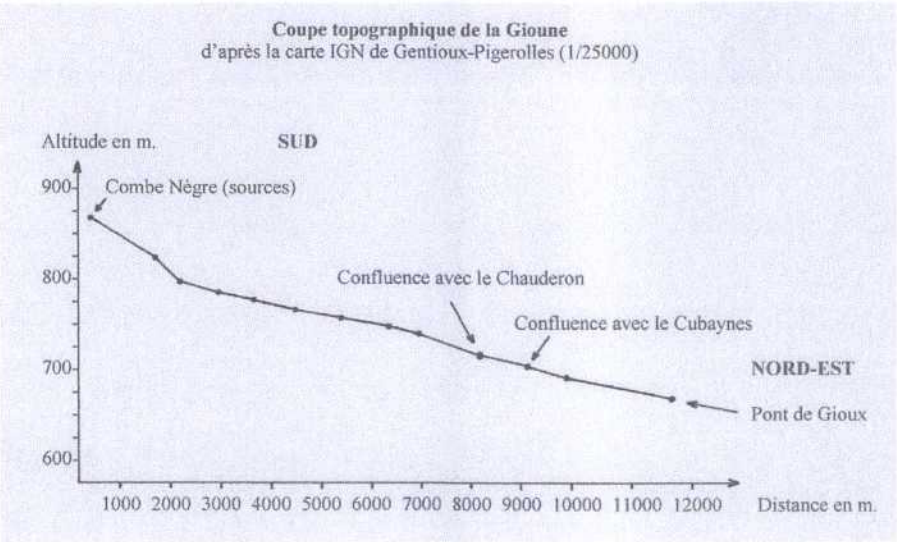

Le bassin-versant de la Gioune (voir carte) représente 5 356 hectares, comprenant pour partie le bassin versant du ruisseau de Cubaynes (1 632 hectares, ruisseau de Laveix compris) et le bassin-versant du ruisseau des Trois Sources du Chauderon (environ 800 hectares).

La Montagne Limousine est considérée comme l'un des principaux "Châteaux d'eau" de la France. En effet le Plateau de Millevaches donne naissance à une quantité considérable de sources alimentant de nombreux ruisseaux puis rivières qui affluent vers les bassins de la Loire et de la Garonne.

Le site NATURA 2000 de la Vallée de la Gioune abrite plusieurs dizaines de sources avec des débits variables. Celles-ci sont les émergences de petites nappes, superficielles, formées par les eaux de surface infiltrées dans la partie supérieure du substratum.

b) Géologie et pédologie :

La géologie du secteur étudié s'apparente à celle du Plateau de Millevaches qui est entièrement taillé dans un batholite granitique. La plus grande partie du territoire couvre des plateaux cristallins rattachés au Massif Central.

Le sous-sol de ces plateaux est constitué de roches d'âge primaire érodées.

Ce socle cristallin est composé en partie de roches métamorphiques, mais en majorité de roches magmatiques granitiques. La nature même de cette roche mère d'âge hercynien, bien que très résistante, comporte des irrégularités exploitées par l'érosion.

Ce territoire est donc composé de hautes terres essentiellement granitiques, granites à deux micas. Ces granites sont altérés en arène argilo-sableuse sur quelques mètres d'épaisseur. Le fond des vallons est encombré de colluvions sableuses et de tourbes.

Les sols présents sur la zone étudiée se sont développés sur granite dur ou arène granitique. On y retrouve des brunisols, sols épais présentant des matériaux à dominance limono-sableuse accompagnés de cailloux granitiques, le substrat est composé de granite dur imperméable à partir de 60 cm (Gradeix et les Couteaux). Il y a également des rankosols dont le premier horizon est généralement limono-sableux, le substrat se trouve à environ 40 cm de profondeur. Ces sols apparaissent en position de pentes assez fortes (Chissac). On trouve aussi des arénosols composés de trois horizons : sables limoneux, limons sableux à limons sablo-argileux et sables à graviers (arène granitique). Ces sols se développent en position de plateau (Le Suquet, l'Etranguillon).

c) Climatologie

Le site NATURA 2000 bénéficie d'un climat de type montagnard à tendance océanique. Ce climat est plutôt rigoureux. Ce territoire est soumis à une pluviométrie élevée avec des précipitations annuelles moyennes de l'ordre de 1 400 mm, ainsi que des températures que l'on peut qualifier de froide (*annexe 1*). Cette fraîcheur se traduit pas un isotherme de 8 degrés centigrades. Les gelées sont nombreuses (100 à 130 jours de gel par an) et les brouillards fréquents (38 jours en moyenne par an). Les chutes de neige sont moins importantes ces dernières années que par le passé (en moyenne 25 jours par an).

BV de la Gioune

3 - STATUTS ET CARACTERISTIQUES PAYSAGERES DU SITE NATURA 2000

- La commune de PIGEROLLES fait partie de la Communauté de Communes du Plateau de Gentioux. Les communes de GIOUX et FENIERS font partie de la Communauté de Communes des Sources de la Creuse. Celle-ci regroupe 13 communes de 3 cantons différents avec 2 800 habitants. Le siège de cette communauté de communes est situé à LA COURTINE. Celle-ci possède les compétences suivantes :

  - ✓ Aménagement de l'espace intercommunal (politique de pays),
  - ✓ Actions de développement économique et touristique,
  - ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement (traitement des déchets, assainissement, circuits de randonnées, aménagement des cours d'eau).
  - ✓ Politique du logement et du cadre de vie (O.P.A.H., services aux personnes ...).

- Les communes de GIOUX, FENIERS et PIGEROLLES ne possèdent ni P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols), ni P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

- Nous noterons la présence de lignes électriques hautes tensions E.D.F. au sein du site NATURA 2000 (impact paysager). Sur les communes de GIOUX et FENIERS, 101 pylônes (ligne 220 à 350 kw) et 38 (ligne supérieure à 350 kw) ont été recensés. Une partie des lignes (électriques et téléphone) ont été traitées en réseau souterrain.
  A noter également, en périphérie du site sur la commune de PEYRELEVADE (19) près du hameau de Neuvialle (colline de la Mijoie), la présence de la première centrale éolienne du Limousin (six éoliennes).

- La commune de FENIERS abrite également un terrain militaire (station d'anciens radars) de 14 hectares.

- Nous noterons que la commune de GENTIOUX-PIGEROLLES est soumise à la loi littoral (1986), commune riveraine au Lac de Vassivière.Le périmètre du site NATURA 2000 est classé en zone dite de MONTAGNE (Loi Montagne du 9 janvier 1985).

- Le site NATURA 2000 de la Vallée de la Gioune fait intégralement partie du périmètre du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (*annexe 2*). Le site NATURA 2000 est localisé au nord de l'entité paysagère intitulée : "Les Sources" dans le diagnostic territorial de la charte. Les trois communes adhérent au Syndicat Mixte de Millevaches.
  Le site NATURA 2000 de la Vallée de la Gioune est concerné par plusieurs ZNIEFF (*annexe 3*). Celui-ci se superpose en partie à la ZNIEFF : "Vallée de la Gioune et ruisseau de Cubaynes" (n° 289 de type 2), mais également à la ZNIEFF : "Lande et tourbière de Combe Nègre" (n° 913 de type 1). Nous noterons également la présence de trois autres ZNIEFF en périphérie ou à proximité du site (annexe 3) :

  - ✓ "Lande du Noncelier" (n° 288 de type 1).
  - ✓ "Landes et tourbières du Mas Crépaud" (n° 287 de type 1).
  - ✓ "Vallée du Taurion : ruisseaux de Paillier et de la Jarasse (n° 285 de type 1).

  Le site NATURA 2000 de la Vallée de la Gioune est situé au Nord-Est de la ZICO : "Plateaux de Millevaches et de Gentioux". Celle-ci s'étend sur 64 900 hectares (*annexe 4*).
  Le site NATURA 2000 fait également partie d'une zone humide d'importance majeure au plan national identifiée en 1994 par l'Observatoire National des Zones Humides (ONZH).

Nous noterons également que le syndicat mixte de Millevaches cherche à obtenir la labellisation du territoire en zone RAMSAR (convention relative aux zones humides d'importance internationale).

- La gestion de l'eau potable est assurée par les mairies avec la présence de captages d'eau potable sur les territoires communaux.
  L'alimentation en eau potable de la commune de GIOUX s'effectue à partir d'un champ captant trois sources (Le Chauderon). Il y a deux réservoirs ; un de 150 m^3 et l'autre de 100 m^3, alimenté par gravité. Il n'y a pas de traitement. Le réseau compte 25 kilomètres de canalisation. Aucun import ou export d'eau n'est effectué par la commune. L'alimentation est gérée sous forme de régie directe, l'entretien est assuré par la SAUR pour les interventions lourdes et par le personnel communal pour l'entretien courant.
  La commune de FENIERS est alimentée par un seul réseau d'adduction qui dessert le bourg et quelques villages proches (Louage, le Petit Meymat). Cette unité de distribution est alimentée par le captage de Loussédat (2 réservoirs). Il existe également une source captée au niveau de Gasne Claire. Le reste de la commune est alimenté par des captages privés (Crabanat).
  Pour les bourgs de FENIERS et GIOUX, l'assainissement est géré de façon communale avec un système de lagunage (station). L'assainissement est dit autonome au niveau des autres villages de ces communes, ainsi que pour PIGEROLLES.

- Concernant la collecte et l'évacuation des ordures ménagères, les communes de GIOUX et FENIERS ont confié cette prestation à l'entreprise FAYOLLE.
  Les ordures ménagères, après collecte, sont acheminées vers le centre de transit situé au Thym à MOUTIER-ROZEILLE, celles-ci sont ensuite regroupées et transférées au centre d'enfouissement technique à SAINT-SYLVAIN-BAS-LE-ROC.
  Le tri sélectif va être institué, des colonnes de tri vont être installées à côté des containers à verre au niveau des points propres existants.
  Nous noterons également que le P.N.R. a entamé une réflexion concernant la gestion des déchets à l'échelle de son territoire.

4 - CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

- A l'image du département de la Creuse et de l'arrondissement dont AUBUSSON est la Sous-Préfecture, les derniers recensements démographiques font apparaître une forte baisse au niveau de la population. L'arrondissement regroupe 39 993 habitants, soit une densité de 16 habitants au km².
  Au dernier recensement de 1999, GENTIOUX-PIGEROLLES compte 389 habitants dont 79 pour PIGEROLLES, GIOUX compte 198 habitants et FENIERS 93, ce qui représente une densité comprise entre 5 et 6 habitants au km². En neuf ans, depuis 1990, la commune de GIOUX a perdu 16 habitants, celle de FENIERS en a perdu 12, alors que GENTIOUX-PIGEROLLES en a gagné 22.
  Depuis 1975, ces trois communes ont perdu de 30 à 35 habitants (*annexe 5*).
  La population de GIOUX est répartie de façon diffuse, sur l'ensemble du vaste territoire de la commune, au sein de hameaux (Les Farges : 25 habitants, Gradeix : 15, Villecrouseix et Cruchant : 8). Celle de FENIERS est plus concentrée au niveau du bourg (moins de villages et superficie plus faible), nous noterons la même tendance pour PIGEROLLES.

- Nous noterons que la commune de GIOUX abrite un nombre conséquent de jeunes (30 % de la population locale) ce qui se traduit par la présence d'une école (13 élèves en classe primaire et 11 élèves en classe de maternelle). L'école de FENIERS est fermée depuis 1995, celle de PIGEROLLES également.

- A l'inverse de la commune de GIOUX où aucune activité économique, industrielle ou artisanale n'est recensée hormis les activités agricoles et forestières, la commune fénieroise accueille une entreprise de menuiserie-charpente, ainsi qu'un bar-restaurant multiservices.
  Les relations commerciales s'orientent vers les villes d'AUBUSSON et de FELLETIN pour la partie Nord du site NATURA 2000 (GIOUX) et vers les villes de LA COURTINE et USSEL en Corrèze pour la partie Sud (FENIERS). Nous noterons le passage en tournées d'un certain nombre de commerçants (boucherie, poissonnerie, boulangerie et épicerie). GENTIOUX-PIGEROLLES abrite également un certain nombre de services et commerces.

- La vie associative n'est également pas en reste puisque ces trois communes compte de nombreuses associations (Comités des Fêtes, chasse, pêche, patrimoine, environnement, pétanque ...) à l'origine de diverses manifestations (fêtes patronales, voyages, foire concours ovine ...).

Les principales activités humaines et économiques à l'intérieur du site NATURA 2000 sont :

a) Agriculture :

Le recensement agricole 2000 (*annexe 6*) montre que la commune de GIOUX compte 17 exploitations agricoles (elle en comptait 31 en 1988), alors que pour la commune de FENIERS, 6 exploitations ont été recensées (11 étaient présentes en 1988). Au niveau de GENTIOUX-PIGEROLLES, 25 exploitations ont été comptabilisées (30 étaient présentes en 1988).

La Surface Agricole Utile (S.A.U.) se répartit comme suit :

- ✓ La S.A.U. totale de GIOUX représente 1 788 hectares dont 998 hectares de Surface Toujours en Herbe (S.T.H.) et 789 ha en Terres Labourables (T.L.).
- ✓ Celle de FENIERS est égale à 551 hectares dont 431 hectares de S.T.H. et 120 ha de T.L.
- ✓ Pour GENTIOUX-PIGEROLLES, la S.A.U. est de 2 823 hectares dont 2 099 hectares de S.T.H. et 714 hectares de T.L.

Voyons plus en détails les caractéristiques agricoles du secteur étudié (d'après les données recueillies au cours d'une enquête-questionnaire réalisée auprès de 24 agriculteurs concernés par le site NATURA 2000 : parcelles comprises dans le périmètre).

Le système bovin allaitant de race limousine avec production de broutards domine sur cette zone. Il y a quelques éleveurs en système reproducteurs (qualité génétique), peu d'engraissement (bœufs et vaches de réforme), quelques uns produisent des veaux de lait. Le nombre moyen de mères vaches est de 68 avec quelques élevages inférieurs à 40 animaux.

La production ovine n'est pas en reste, cette région constitue en effet le berceau de la race ovine limousine : quatre exploitations de la zone ont été reconnue comme élevage pépinière pour cette race (source : Le Berger F.D.O. 23). La race ovine limousine est également croisée avec des races à viande (F1, Charolais, Suffolk, Texel). Nous avions traditionnellement une production d'agneaux d'herbe alors qu'actuellement le marché est orienté vers les agneaux de bergerie. Nous noterons pour la production ovine la particularité des parcours sur cette zone (landes sèches et zones humides). Les troupeaux comptent en moyenne 230 brebis, quelques uns sont supérieurs à 400 animaux.

Il existe également quelques activités diversifiantes : ateliers porcins naisseurs et naisseurs-engraisseurs (notamment race cul noir du Limousin), agrotourisme (atelier de transformation, vente directe, gîtes, chambres d'hôtes, ferme auberge ...), apiculture, quelques équins ... Il n'y a pas d'élevages laitiers sur la zone. L'agriculture biologique est également présente sur ce secteur.

Le chargement moyen est de l'ordre de 0,7 U.G.B. / ha (en incluant les parcours).
De manière générale sur le secteur celui-ci se répartit comme suit :

- ✓ Un chargement de 1 à 1,4 U.G.B. / ha correspond à ¼ de la propriété menée de façon classique.
- ✓ Un chargement de 0,8 à 1 U.G.B. / ha correspond à ¼ de la propriété menée de façon plus extensive.
- ✓ Un chargement de 0,2 à 0,4 U.G.B. / ha correspond à ½ de la propriété menée de façon extensive (parcours).

Le système d'élevage plein-air intégral est développé avec des abris naturels (bosquets, lisières de forêts, haies hautes ....). Ces lisières de forêts ainsi que les haies hautes sont importantes du point de vue protection du bétail. Il y a peu de haies basses sur la zone étudiée. Un certain nombre d'éleveurs font vêler en stabulation.

Du fait du climat "au minimum 6 mois d'hiver", il y a nécessité sur cette zone d'avoir des stocks de fourrage conséquents, les prairies de fauche revêtent alors un caractère important pour ces éleveurs. La surface fauchée (en général les prairies temporaires) constitue plus de la moitié de la S.A.U. en moyenne.

Le rendement moyen en foin est de l'ordre de 4 à 5 tonnes de matière sèche par hectare, quelques agriculteurs pratiquent l'enrubannage. A noter que la conduite des prés de fond de vallées qui traditionnellement étaient des prés de fauche a évolué vers le pâturage bovin et/ou ovin. Celui-ci reste dominant sur tout le parcellaire (tourbières, prairies tourbeuses, prairies permanentes, landes et parcours). Les prairies sont fauchées alors que les prairies tourbeuses sont girobroyées. Ces dernières bénéficient d'un entretien courant des réseaux de rigoles au printemps ou à l'automne (fin août et septembre). Ces travaux sont réalisés à la rigoleuse (entreprise ou C.U.M.A.). Le drainage systématique n'est pas pratiqué alors que le drainage partiel (captage de sources) est occasionnel. Les berges de ruisseaux sont entretenues par pâturage et girobroyage. Celles-ci représentent environ deux kilomètres par exploitation. Des coupes d'arbres et de l'élagage sont également effectués.

D'un point de vue fertilisation, les amendements en fonction des parcelles ne sont pas systématiques voir absents (prairies tourbeuses). Des apports de phosphore et d'amendements calciques sont effectués sur les prairies, ceux-ci ne sont pas réguliers.

La mise à l'herbe des troupeaux s'effectue de la fin avril à début mai, un peu plus tôt sur les plateaux (avec pratiques d'affouragement) et plus tard au niveau des près de fond suivant les années et le stade végétatif de la molinie. Treize agriculteurs bénéficient de la P.H.A.E.. L'abreuvement du bétail est réalisé au niveau des ruisseaux, il n'y a pas d'aménagement spécifique.

Au contraire de certaines exploitations qui ont une S.A.U. constitué à 100 % d'herbe, quelques exploitations pratiquent la culture de céréales sur la zone (8 hectares en moyenne). L'ensemble de ces céréales sont autoconsommées, rentrant dans la ration alimentaire de base (triticale, avoine avec prairie sous couvert, seigle, orge). Les rendements en céréales sont de l'ordre de 30 à 40 quintaux / hectare.

Au niveau de la qualité des sols, nous avons une faible productivité en ce qui concerne les parcours humides type tourbières (valeur environnementale plus qu'agronomique), pour les parcours secs, type landes sèches, la productivité reste faible mais supérieure à la précédente. Ces sols sont plus sains et sont utilisés pour l'hivernage des animaux (protection contre les intempéries). Cependant ils sont pour la plupart pauvres et acides, avec peu de profondeur en général. La valeur des sols reste variable sur cette zone. Le pH varie de 4 à 6 suivant les milieux rencontrés (tourbières : 4-5, prairies : 5 à 5,5, terres : 5,5 à 6). Le taux de matière organique est important. L'influence du climat fait que le potentiel agronomique de ces sols reste très limité.

En terme de structure foncière, celle-ci peut être qualifiée de bonne avec des zones ouvertes malgré un taux d'enrésinement assez élevé : plantations résineuses datant d'une déprise agricole ancienne (années 60). Il n'y a pas de déprise agricole récente, cependant des risques persistent sur les parcours humides et secs avec la fermeture du milieu conséquence d'un boisement spontané (bosquets). Nous noterons qu'il n'y a pas eu de remembrement sur les commues de GIOUX et FENIERS. Seul le secteur de PIGEROLLES jusqu'à Soulières a bénéficié d'aménagements agricoles et forestiers (plantations de quelques haies non existantes, création de pistes et massifs forestiers ...) au début des années 90. La pression foncière peut être qualifiée d'importante.

La moyenne de la S.A.U. par exploitation agricole varie de 100 à 200 hectares (parcours compris) avec une moyenne de 160 hectares. Le nombre d'U.T.H. varie de 1 à 6 (individuelle, E.A.R.L. et G.A.E.C.) avec une moyenne comprise entre 2 et 3.

Le secteur étudié est du point de vue agricole relativement jeune et dynamique (présence de jeunes agriculteurs, entraide, C.U.M.A., copropriété, Groupement d'Employeurs). Les superficies exploitées sont en grande majorité en fermage.

Plusieurs programmes agri-environnementaux ont été mis en œuvre sur cette région :

- ✓ Opération Groupée d'Aménagement Foncier (Article 19) baptisée O.G.A.F. Environnement du Plateau de Millevaches : pour le maintien d'un paysage ouvert. Elle a été coordonnée par le Syndicat Mixte de Millevaches, l'animation a reposé sur les A.D.A.S.E.A. des trois départements de la Région Limousin (1992 – 1997).

  A l'époque, 11 agriculteurs de la zone avait émargé à ces mesures agri-environnementales (*annexe 7*).

- ✓ Opération Locale Agri-Environnementale (Article 21) intitulée O.L.A.E. de CROCQ - FELLETIN - LA COURTINE (*annexe 8*). Cette opération a été pilotée par les Jeunes Agriculteurs de Creuse et de FELLETIN, le G.D.A. d'AUBUSSON, ainsi que l'A.D.A.S.E.A. de la Creuse (1994 - 2002). Nous noterons qu'elle ne prenait pas en compte les communes du canton de GENTIOUX - PIGEROLLES cependant quelques éleveurs de la zone ont participé à cette action du fait de la présence de leurs parcelles sur les communes riveraines éligibles.

- ✓ Contrats Territoriaux d'Exploitation (2000 - ...) : les C.T.E. ont connu un vif succès sur le secteur étudié, en effet de nombreux éleveurs se sont engagés dans la démarche par la signature d'un contrat (15 agriculteurs sur 24 concernés par le site). Un projet de C.T.E. collectif, territorialisé au Plateau de Millevaches, avait été étudié par l'A.D.A.S.E.A. de la Creuse (*annexe 9*).

Les exemples évoqués ci-dessus, nous montre qu'un nombre important d'agriculteurs présents au sein du périmètre du site NATURA 2000, sont sensibilisés à ces démarches agri-environnementales, ainsi qu'à la notion de patrimoine naturel.

b) Activités sylvicoles et gestion forestière

D'un point de vue historique, le site NATURA 2000 a subi un changement dans la morphologie de ses paysages, ce qui s'est traduit par un développement de la forêt à l'image de l'ensemble du Plateau de Millevaches (*annexe 10*).
Deux facteurs principaux sont à l'origine de ce boisement. Tout d'abord la mise en œuvre de politiques régionales (exemple de Marius VAZEILLE en 1912) et nationales (aides du Fonds Forestier National créé en 1946), afin de compenser le déficit en bois de la France à cette époque, ont permises de développer les boisements volontaires.
Ensuite des terrains abandonnés, par une agriculture qui s'est progressivement mécanisée, ont été envahis par des feuillus et des pins sylvestres. Ce boisement naturel et spontané est une des conséquences de la déprise agricole des années 50. De plus un exode rural massif a libéré des terres dont une partie a été plantée en conifères par des propriétaires ou leurs descendants devenus pour beaucoup "non résidents".

Concernant les surfaces forestières, le taux de boisement est de 26 % pour la commune de GIOUX, 38 % pour PIGEROLLES et de 25 % pour FENIERS. Le taux d'enrésinement par rapport aux bois est de 74 % pour GIOUX, 79 % pour PIGEROLLES et s'élève à 85 % pour la commune de FENIERS. Le taux de résineux par rapport à la surface communale varie de 21 % (FENIERS), 19 % (GIOUX) à 10 % (PIGEROLLES).

Nous sommes donc ici sur des communes qui ont un faible taux de boisement avec un fort taux d'enrésinement.

en hectares / Communes	Superficie communale totale	Total Bois	Futaies résineuses	Taillis simples
GIOUX	3 742	969	716	253
FENIERS	1 433	351	299	52
PIGEROLLES	1 645	626	496	64

La forêt présente sur le site NATURA 2000 possède les caractéristiques suivantes : c'est un forêt relativement jeune, qui est détenue en grande majorité par des propriétaires privés. La structure foncière de cette forêt est morcelée. Quelques propriétés se sont structurées en groupements forestiers (S.C.I.). La surface moyenne est très variable : moins de 5 hectares à plus de 25 hectares.
Le type de peuplements qui domine largement sur cette zone est la futaie régulière notamment au niveau des plantations de résineux mais aussi dans les peuplements feuillus.
Les essences prépondérantes sont : le chêne, l'épicéa commun, le pin sylvestre, le douglas, le hêtre et le sapin pectiné. Certaines forêts du site NATURA 2000 constituent des ensembles écologiques remarquables (hêtraie-chênaie atlantique acidiphile à Houx commun, forêt alluviale : aulnaie-saulaie ...).

Concernant la gestion forestière du site NATURA 2000, les trois communes comprises dans le périmètre possède une réglementation des boisements.

La commune de FENIERS a procédé à une révision de sa réglementation en 2001 et ce pour une durée de 10 ans. Trois zones distinctes sont présentes dans l'arrêté préfectoral :

- Zone interdite, à vocation agricole.
- Zone réglementée, à vocation agricole.
- Zone libre de boisement, à vocation forestière.

Les boisements sont autorisés à plus de :

- 50 mètres des bâtiments.
- 3 mètres des chemins.
- 5 mètres des ruisseaux cadastrés.
- 6 mètres des fonds voisins.

La commune de PIGEROLLES a procédé à une révision en 1998 (pour 6 ans), celle-ci a expiré le 30 octobre 2004. L'arrêté prévoyait également une zone interdite qui deviendra une zone réglementée (demande d'autorisation de boisement à la D.D.A.F.) si la révision n'est pas effectuée. Les distances de plantations sont identiques à celles de FENIERS.
En ce qui concerne la commune de GIOUX, la réglementation des boisements date de 1988, celle-ci ne comporte pas de zone interdite, l'arrêté préfectoral autorise les boisements à plus de 100 mètres des bâtiments.

Nous avons sur le secteur étudié deux Plans Simples de Gestion (source C.R.P.F. du Limousin). Un P.S.G. sur 80 hectares au lieu-dit Jaule Chevalier, celui-ci est effectif jusqu'en 2011. Le second P.S.G. se situe en périphérie du site NATURA 2000 aux lieux-dits Puy Chaud et les Chalards sur une superficie de 62 hectares. Il n'a cependant pas été révisé.

Il n'y a pas eu de Plans d'Améliorations Forestières de recenser sur le site. Plusieurs Schémas Directeurs de Voirie et d'Equipements Forestiers (S.D.V.E.F.) ont été réalisés. Ceux-ci décrivent les peuplements forestiers et la desserte existante afin de mettre en place une projet de voirie accessible aux grumiers : routes forestières et places de dépôts (*annexe 11*).

Nous noterons également en périphérie sud du site NATURA 2000, la présence de la Forêt sectionale du bourg de FENIERS au niveau du Puy de la Garde (*annexe 12*). Cette forêt qui s'étend sur 138,11 hectares est gérée par l'Office National des Forêts et comprend les essences suivantes : Epicéa commun, Douglas vert, Sapin pectiné, Mélèze du Japon, Epicéa de Sitka et Hêtre. Cette forêt est soumise au régime forestier, son plan de gestion et d'aménagement a été révisé.

Nous noterons également que le secteur étudié n'a pas été épargné par la tempête du 27 décembre 1999. Environ soixante dix neuf hectares de chablis ont été recensés sur les communes de GIOUX, ainsi que dix neuf au sein de la forêt sectionale de FENIERS. Une opération expérimentale et pilote de restructuration foncière : agricole et forestière (aides départementales et nationales pour le défrichement de parcelles sinistrées, favoriser les échanges amiables ...) est menée par les Jeunes Agriculteurs de Creuse en collaboration avec différents partenaires (Conseil Général, D.D.A.F., C.R.P.F., SAFER, Chambre d'Agriculture ...) sur un périmètre d'une vingtaine de communes du sud du département de la Creuse comprenant la commune de GIOUX.

c) Pêche et gestion piscicole

La Gioune est une rivière de première catégorie, située en tête de bassin, celle-ci fait partie du bassin-versant de la Creuse (*annexe 13*). Cette catégorie abrite des espèces à dominante salmonicole, la taille de capture de la truite fario est de 20 cm (Plateau de Millevaches), le nombre de prises est limité à six par jour et par pêcheur, la pêche est autorisée à une seule canne et ouverte de mars à septembre. Nous avons sur l'ensemble du bassin-versant de la Gioune une pression de pêche que l'on peut qualifier de faible.

Trois AAPPMA sont présentes sur le secteur :

- AAPPMA de LA COURTINE (sur la Gioune amont, région de FENIERS).
- AAPPMA de FELLETIN (sur le ruisseau du Chauderon et sur la Gioune aval jusqu'à la confluence avec la Creuse, région de GIOUX).
- AAPPMA de FAUX-LA-MONTAGNE (sur le ruisseau de Cubaynes, de Laveix et de Combemort, région de PIGEROLLES).

Les AAPPMA concernées ne pratiquent pas d'alevinage sur ce secteur.

Nous noterons sur la commune de FENIERS la présence d'un étang. Celui-ci a été créé à l'origine pour servir de réserve d'eau afin de lutter contre les incendies. Sa première mise en eau date de septembre 1981. Il est classé en eaux libres. Ce plan d'eau, construit directement sur le ruisseau dit de la Garde, constitue un obstacle infranchissable et empêche toute migration des poissons. Sa digue mesure environ 75 mètres.
Cet étang d'une superficie d'environ un hectare a été vidangé trois fois en vingt ans, la dernière vidange a eu lieu le 11 novembre 2002. Les vidanges sont effectuées entre le 1er et le 30 novembre sur demande auprès de la D.D.A.F.. Cet étang communal est équipé d'un système de moine avec planches amovibles (qualité de vidange), la hauteur d'eau à cet endroit est d'environ 5,50 m. Il possède également à l'aval de la digue une pêcherie.
La baignade et la navigation n'y sont pas autorisés. Un ponton d'accès pour les personnes à mobilité réduite a été aménagé. Créé en 1983 une association de pêche gère l'étang de FENIERS (vidanges, empoissonnements, vente des cartes de pêche ...).
Une cinquantaine de pêcheurs fréquentent ce plan d'eau au cours de l'année. On y retrouve les espèces piscicoles suivantes (résultats des vidanges) : truite fario et arc-en-ciel, carpe, tanche, goujon, vairon ... . Du piégeage a également été effectué sur cet étang afin de lutter contre le ragondin.
L'aspect touristique lié à ce plan d'eau revêt un caractère important pour la commune de FENIERS.

Nous noterons également la présence d'une microcentrale hydraulique sur la Gioune à l'aval du site NATURA 2000.

Une étude hydrobiologique de la Gioune et de ses affluents a été réalisée par la DIREN Limousin. Cinq sites ont été prospectés les 5 et 20 juin 2003 (*annexe 14*).

La méthode utilisée est la détermination de l'Indice Biologique Global Normalisé ou I.B.G.N. (norme AFNOR NF T 90-350). L'I.B.G.N. permet d'évaluer par une note synthétique la qualité générale d'un cours d'eau au moyen d'une analyse, par prélèvements (échantillonneur de type SUBER), de la macrofaune d'invertébrés benthiques (adultes et larves d'insectes aquatiques, mollusques, crustacés, vers, sangsues ...) en tenant compte des différents habitats que l'on peut rencontrer. Ceux-ci sont répertoriés en fonction de la vitesse du courant et de la nature du lit de la rivière (*annexe 14*).

Il faut ensuite trouver le groupe faunistique repère, c'est à dire le taxon le plus polluo-sensible, ainsi que le nombre total d'unités systématiques. L'absence ou la présence de certains taxons permettent de déceler des dysfonctionnements ou au contraire une excellente qualité d'eau. Cette macrofaune, par les caractéristiques de son peuplement, est considérée comme étant une expression synthétique de la qualité générale du cours d'eau qui l'accueille.

	Gioune		**Cubaynes**		**Chauderon**
	1	2	1	2	
Groupe faunistique repère	9	9	8	9	9
Nombre total d'unités systématiques	34	30	27	40	30
INDICE BIOLOGIQUE GLOBAL NORMALISE (/20)	**18**	**17**	**15**	**19**	**17**

Des cinq sites de prélèvements, c'est le ruisseau de Cubaynes (Cub 1) qui présente la plus faible note : 15/20 (qualité bonne : verte), en raison des caractéristiques morphométriques particulières de la rivière qui a subi un recalibrage et présente une diversité d'habitats très faible ce qui se traduit par un nombre de taxons assez moyen (27 familles). Par contre, la qualité de l'eau paraît bonne, avec un groupe repère élevé, caractérisé par la présence de 3 familles de Trichoptères (Brachycentridae Odontoceridae et Philopotamidae). On peut signaler également la présence de tous les grands groupes d'invertébrés, notamment les plus sensibles aux perturbations du milieu.
Les quatre autres sites présentent une très bonne qualité (bleue) au regard de l'I.B.G.N., avec des valeurs qui oscillent entre 17 et 19. L'habitabilité du milieu est bonne pour le ruisseau de Cubaynes (Cub 2) et la Gioune (G 1) respectivement 40 et 34 taxons, un peu moins forte sur les deux autres stations : Gioune aval (G 2) et ruisseau du Chauderon (Cha), c'est à dire 30 taxons, tandis que la qualité d'eau s'avère toujours excellente, avec un groupe repère 9 représenté par 2, voire 3 sur la Gioune (G 1), familles de Plécoptères particulièrement sensibles aux perturbations du milieu.

Nous disposons également de mesures effectuées lors de deux campagnes : le 28 juin 1995 et le 18 octobre 1995 par la DIREN Limousin sur le ruisseau de Cubaynes (*annexe 14*). Comparées avec les résultats de 2003, celles-ci nous permettent de dire qu'en 10 ans la qualité biologique du ruisseau de Cubaynes est resté stable donc bonne.

Les inventaires faunistiques réalisés ici montrent donc que le bassin-versant de la Gioune présente globalement une très bonne qualité biologique au regard de l'I.B.G.N.. Qualité d'eau et richesse faunistique y sont caractéristiques d'un milieu naturel qui ne subit que de très faibles pressions humaines.

Des pêches électriques d'inventaires et de sondages ont également été réalisées par les agents de la brigade de la Creuse du Conseil Supérieur de la Pêche le 26 juin 2003. Les secteurs inventoriés ont été choisis pour être le plus représentatif possible du bassin-versant de la Gioune en prenant

également en compte ses affluents. Les espèces piscicoles présentes sur le bassin-versant de la Gioune sont :

- La Truite fario.
- Le Chabot (espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats).
- Le Vairon.
- La Loche franche.

Le Chabot, le Vairon et la Loche franche constituent les trois espèces d'accompagnement de la Truite fario sur ce secteur.

Dans la zonation piscicole de Huet, la Gioune et ses affluents font partie de la zone à truite supérieure. Le niveau typologique est compris entre B0 + et B3 : salmonicole conforme.

L'espèce Truite fario colonise tout le bassin-versant de la Gioune et ses affluents. La densité des Truites fario décroit de l'amont vers l'aval, alors que la taille des truites augmente. A l'amont, on observe une densité importante de juvéniles issues de reproduction naturelle. Le nombre de géniteurs potentiels est lui aussi très important sur les zones plus à l'aval. Du fait d'une granulométrie propice (présence de frayères), la reproduction de la Truite fario au sein du bassin-versant de la Gioune est très satisfaisante. Les affluents de la Gioune jouent le rôle de ruisseaux pépinières pour celle-ci ainsi que pour la Creuse plus à l'aval (dévalaison des truitelles). Un sondage réalisé sur un petit affluent rive droite de la Gioune à hauteur de Cruchant a permis la capture de nombreux alevins issus de reproduction naturelle. Cet exemple montre combien les petits affluents sont nécessaires à l'équilibre de la rivière.

En ce qui concerne l'espèce Chabot il semble apparaître que l'altitude de 800 mètres serait une limite pour sa répartition. La comparaison des résultats de pêches réalisées en 1995 sur le ruisseau de Cubaynes et de Combemort semble confirmer cette hypothèse (*annexe 15*).

De plus la Gioune traverse des prairies humides, des tourbières ... ces zones sont d'une importance capitale dans le vie de cette rivière et de ses affluents puisqu'elles permettent le maintien du débit en période d'étiage. Celles-ci constituent un véritable réservoir hydrique en stockant l'eau lors des épisodes pluvieux et en la restituant en période estivale.

La Gioune offre donc un patrimoine halieutique privilégié.

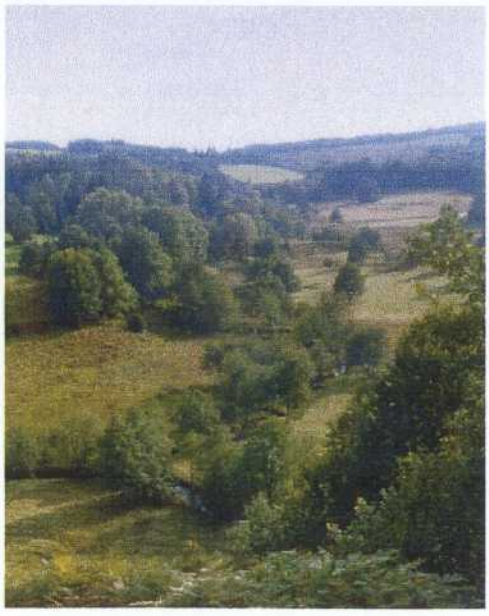

d) Tourisme et patrimoine culturel

Les atouts touristiques de ce secteur sont évidents : paysages, eau et pêche, patrimoine culturel, nature et environnement, calme et détente ...

Ces qualités intrinsèques sont renforcées par deux pôles importants sur ce territoire : d'une part, le Lac de Vassivière avec une forte attractivité touristique (150 000 visiteurs chaque été) et d'autre part, les villes d'AUBUSSON et FELLETIN, de renommées mondiales dans le domaine de la tapisserie.

Au titre de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des sites et des monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et intégrée dans le Code de l'Environnement (titre IV articles L341.1 à L341.22) aucun site protégé n'a été inventorié, par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (Commission Départementale des Sites), au sein du périmètre du site NATURA 2000.
Cependant la protection réglementaire du patrimoine bâti au titre de la loi du 31 décembre 1913 s'applique sur le site NATURA 2000. En effet le Service de l'Inventaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a recensé un certain nombre d'immeubles inscrits (aucun classé) à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques avec notamment les églises des trois communes concernées mais également les vestiges gallo-romains (Villa de Maisonnières, *annexe 16*) sur la commune de GIOUX.

Le patrimoine culturel du site NATURA 2000 est de haute qualité et relativement dense en raison de l'occupation humaine ancienne du territoire (plusieurs sites archéologiques d'époque gallo-romaine sont présents : Villa de Cubeyneix ...). Nous noterons la présence de mégalithes caractéristiques (Menhir de Pierre Pointe, de Soulières ...).

Le patrimoine religieux avec ses nombreuses croix monumentales est remarquable. Nous sommes également ici dans un haut lieu d'activité des Chevaliers de l'Ordre de Malte (ancienne Commanderie de FENIERS).

Le patrimoine lié à l'eau est très important sur ce secteur. Nous relèverons la présence de fontaines (de Saint-Clair, des Farges ...) de puits, de moulins à eau (moulin de Ronteix, de Pigerolles ...) et de nombreux ponts ou planches tout au long du cours de la Gioune. Bon nombre de ces éléments de ce patrimoine rural vernaculaire ne sont pas protégés.

Nous avons sur le secteur étudié un maillage dense de chemins propices aux randonnées : équestres, pédestres, vététistes ...
La plupart de ces sentiers sont balisés et entretenus par les communes.
Différents guides sont disponibles, en mairies ou dans les Offices de Tourisme, afin de parcourir la région ainsi qu'une partie du site NATURA 2000 :

- ✓ VASSIVIERE - balades et randonnées : guide 7 GENTIOUX et guide 8 FENIERS (*annexe 16*).
- ✓ VASSIVIERE – Routes buissonnières n° 5 et n° 6.
- ✓ Charte de la Haute Vallée de la Creuse : Patrimoine et circuits touristiques – Circuit n° 3.
- ✓ Circuit Chemin des Crêtes – GIOUX (*annexe 16*).

Ces circuits touristiques permettent de mettre en réseau les différents éléments du patrimoine local et de les connecter avec les richesses naturelles présentes.

Nous noterons également la présence, sur une partie du site NATURA 2000, du domaine skiable de GENTIOUX-PIGEROLLES-FENIERS-PEYRELEVADE. Les six pistes de ski de fond empruntent les chemins précedemment cités pour au total 70 kilomètres d'itinéraires.

En ce qui concerne l'hébergement sur le secteur, il se décline comme suit (*annexe 16*) :

- ✓ Un hameau de cinq gîtes ruraux trois épis (dont trois chalets), ainsi qu'un appartement Clés Vacances à FENIERS.
- ✓ Deux gîtes d'étape : un à PIGEROLLES (vingt places dans l'ancienne école) et un à FENIERS (six chambres de deux personnes à la Salle Polyvalente).
- ✓ Différents gîtes ruraux et chambres d'hôtes (agrotourisme notamment).

Le taux d'occupation est très dépendant des conditions climatiques. La période estivale reste la plus propice.
Les possibilités de restauration s'avèrent limitées, mais de qualité (ferme auberge, auberge rurale).

Nous avons évoqués précédemment la création du Parc Naturel Régional. Cette structure de gestion pourra à l'avenir fédérer toutes les initiatives touristiques qui gravitent autour du site par le biais de partenariat avec les acteurs présents (offices, associations, fédérations, communauté de communes, propriétaires privés ...).

e) Chasse et activités cynégétiques

Nous avons sur le secteur étudié trois A.C.C.A., neuf chasses en opposition cynégétique (propriétés privées en opposition dites chasses gardées) et depuis la nouvelle loi Chasse n° 2000-698 du 26 juillet 2000 un territoire en opposition de conscience.

L'A.C.C.A. de GIOUX possède une superficie chassable de 2 470 hectares comprenant une réserve de chasse de 258 hectares située à l'aval et en périphérie du site NATURA 2000 (*annexe 17*).

L'A.C.C.A. de FENIERS s'étend sur 1 260 hectares avec une réserve de chasse de 140 hectares établie en dehors du site NATURA 2000.

L'A.C.C.A. de GENTIOUX – PIGEROLLES compte 6 676 hectares chassables avec plusieurs réserves de chasse (668 hectares au total) dont une partie sur le site NATURA 2000 au Nord-Est de PIGEROLLES.

Sur le site NATURA 2000 de la Vallée de la Gioune, la chasse ne peut être considérée comme une activité perturbatrice au regard des objectifs poursuivis par la Directive Habitats. En effet seules trois espèces, de cette directive européenne, à savoir le Phoque-veau marin, l'Ours brun et le Mouflon de Corse, sont susceptibles d'être perturbées significativement par les activités cynégétiques. Or aucune de ces trois espèces n'est présente sur le site. L'exercice de la chasse, dans le cadre de la réglementation en vigueur, sera donc maintenu.

Des outils de gestion cynégétiques (plan de chasse chevreuils, sangliers, cerfs ...) de portée départementale sont présents au sein du site NATURA 2000.

Les acteurs cynégétiques du site participent également à cette gestion ainsi qu'à la régulation des espèces dites nuisibles (piégeage, battues).